



## Séance du Conseil municipal du mardi 10 décembre 2024

### Procès-verbal

<b>Présents</b>	M. Blaise BOSSON	<b>Exécutif</b>	M. René JEMMELY, maire
	M. Thierry BUBLOZ		M. Éric GARDI, adjoint
	Mme Françoise CERUTTI		M. Olivier GOY, adjoint
	Mme Adélaïde CRUCHON	<b>Secrétaire</b>	M. Henri GANGLOFF
	Mme Sophie DÖRFLIGER		
	Mme Candice EISSLER-GROS	<b>Procès-verbaliste</b>	M. Romain PAWLAK
	M. Jacques HUTIN ( <i>président par intérim</i> )		
	M. Philippe ISELI		
	M. Daniel MENETREY		
	Mme Alessia SCHMID		
Mme Ursula ZIELAZEK			
<b>Excusés</b>	Mme Isabelle MERMOUD		
	M. Patrick FISCHLER		

---

### Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2024
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions de l'Exécutif
  - **Délibérations**
  - D 12-2024 P : indemnités allouées en 2025 aux membres de l'exécutif
  - D 13-2024 P : budget de fonctionnement annuel, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter pour l'exercice 2025
    - rapport de la commission des finances du 25 novembre 2024
  - D 14-2024 P : crédit d'engagement de CHF 52'700.- destiné au versement de la contribution annuelle 2025 au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)
  - D 15-2024 P : ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de Fr. 400'000.- pour un amortissement complémentaire
5. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition :
  - attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 7 millions de francs à la Ville de Genève destinée à la rénovation complète du centre funéraire de Saint-Georges
6. Propositions de motions et de résolutions
7. Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 1er semestre 2025 (proposition : 04.02 ; 25.03 ; **lundi** 12.05 ; 02.06 : séance d'installation)
8. Communications des commissions



9. Communication des dates des prochaines séances des commissions
  10. Questions et divers
- 

**M. HUTIN**, président par intérim, ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il prie le Conseil de bien vouloir excuser l'absence de **M. FISCHLER** et de **Mme MERMOUD**, ainsi que le retard de **Mme CERUTTI**, qui arrive à 18h45.

## 1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2024

**Mme DÖRFLIGER** souhaiterait que soit précisée dans le procès-verbal du 5 novembre 2024 sa demande que les membres du Conseil reçoivent les mises à l'enquête concernant les sujets débattus en séance. Elle souligne aussi qu'en page 4, les mots « a préparé un travail » pourraient être modifiés par « a préparé un flyer ». Elle signale également une erreur dans l'heure de début de la Gratiféria (17h00 au lieu de 18h00), ainsi qu'une imprécision concernant la destination de l'argent récolté lors du concert du 17 novembre, qui est destiné non pas aux musiciens mais au centre culturel de Pô au Burkina Faso.

**M. GARDI** précise par ailleurs que la Commune attend la levée des recours contre les limitations à 30 km/h, et non pas les zones 30, comme indiqué en page 2. Il ajoute que ce ne sont pas deux canalisations mais deux regards séparés qui doivent être posés vers l'ancienne laiterie (page 3).

Enfin, **M. GOY** précise que ce sont les conseillers SIG-éco21 qui ont pu apporter des réponses aux habitants concernant les déchetteries de la commune, et non pas les employés communaux (page 4).

Sous réserve de ces corrections, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2024 est adopté par 6 voix pour et 3 abstentions.

*(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)*

## 2. Communications du Bureau du Conseil Municipal

**M. HUTIN** précise qu'il préside ce Conseil en l'absence de **M. FISCHLER**, président, et de **Mme MERMOUD**, vice-présidente, à leur demande.

## 3. Communications de l'Exécutif

### 3.1 Zone 30

**M. GARDI** indique que la commune a reçu le 11 novembre dernier l'autorisation pour les zones 30, et que les conseillers en ont été informés le 22 novembre. La réalisation devrait se faire au printemps 2025 et inclut entre autres une modération du trafic, une signalisation



verticale et un prolongement des trottoirs. L'amortissement des coûts de ces travaux à déjà été prévu.

### **3.2 Chantier Portier**

**M. JEMMELY** indique que le retard initial du chantier Portier ne sera pas rattrapé mais que depuis, le projet avance bien. Les panneaux solaires sont arrivés et les plâtres commencent à être faits dans le bâtiment B.

Il ajoute qu'un deuxième chantier au 10-10a route d'Avusy est terminé et rappelle que le Conseil avait voté un crédit de 1'704'522,95 francs. Le coût du chantier, déduction faite des subventions allouées pour ces travaux, atteint 1'492'650,60 francs. Le crédit n'a ainsi pas été dépassé, malgré les nombreuses retouches qui ont été nécessaires.

### **3.3 Sablière du Canelet**

**M. JEMMELY** indique que la Mairie a reçu un courrier recommandé de la part de la propriétaire de la Sablière du Canelet, qui sollicite une audience auprès de la Municipalité. Elle affirme que, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral intimant la cessation de tout apport de déchets sur le site de la sablière, les délais fixés sont trop contraignants pour évacuer les déchets présents sur le site. Elle souhaite ainsi trouver un accord avec la Commune pour envisager une solution permettant de minimiser le gaspillage et respectueuse de l'environnement.

**M. JEMMELY** indique que, compte tenu de la longue bataille judiciaire qu'a représentée cette affaire, la Municipalité accusera réception de courrier mais ne souhaite pas entrer en matière concernant la demande d'audience.

## **4. Propositions de l'Exécutif**

### **4.1 Délibérations**

**M. JEMMELY** propose que le président de la commission des finances fasse son rapport avant les délibérations, qui ont toutes un rapport avec le budget.

**M. BUBLOZ**, président de la commission des finances, indique que la commission s'est réunie le 25 novembre dernier. Il souligne que les revenus budgétés à hauteur de 5'437'000 francs pour 2025 sont stables et que les charges de 5'549'190 francs sont en augmentation de 2,1%. Ce budget intègre la baisse de revenus liée à l'acceptation en votation populaire du 24 novembre 2024 de la baisse des impôts sur le revenu, qui entraînent une baisse des revenus nets d'environ 280'000 francs pour la commune. Par ailleurs, le total des péréquations représente environ 1'000'000 de francs, soit approximativement 20% du budget de la commune.



**M. BUBLOZ** ajoute que les intérêts liés aux chantiers Portier sont déjà dus alors que les revenus provenant des nouvelles constructions ne devraient être perçus qu'à partir de décembre 2025 ou janvier 2026.

Par ailleurs, la méthode de calcul du Département des Finances a changé et la marge octroyée est plus faible, ce qui limite les incertitudes.

Le déficit budgété pour 2025 est de 112'190 francs, inférieur au 122'000 francs qui auraient nécessité la mise en place d'un plan quadriennal. Les revenus futurs issus des terrains Portiers devraient réduire ce déficit.

**M. BUBLOZ** énumère ensuite les principaux éléments évoqués en commission :

- le poste concernant les festivités prévues pour les élus sortants est budgété à 15'000 francs ;
- le détail des indemnités pour l'Exécutif dès le 1<sup>er</sup> juin 2025 est le suivant : 3'800 francs pour chaque conseiller administratif plus une indemnité supplémentaire pour le maire de 2'000 par an ;
- le traitement du personnel augmente d'1,8% ;
- deux postes ont été mis au budget, l'un pour les archives de la commune, l'autre pour la refonte du site web, pour un montant total de 50'000 francs divisé en deux parts de 25'000 francs ;
- l'entretien des bâtiments est budgété à 100'000 francs, en légère baisse ;
- un montant de 30'000 francs est budgété pour l'étude de la transformation de l'immeuble de l'ancienne poste ;
- les frais de réception des services du feu incombent en 2025 aux communes d'Avusy et de Chancy ;
- un montant de 20'000 francs est budgété pour rénover la façade de l'école ;
- le Canton ne verse plus de subventions pour le financement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), lesquelles atteignaient environ 25'000 francs par an ;
- les charges pour les manifestations de la Commune sont budgétées à 31'500 francs ;
- les subventions pour le Rugby Club d'Avusy se montent à 10'000 francs ;
- les nouveaux jeux pour l'école coûteront environ 12'000 francs ;
- le dédommagement pour les places de crèche pour la commune d'Avusy (deux à Confignon et trois à Aire-la-Ville) représente un montant important de 250'200 francs dont sont déduites les participations des parents de 37'500, pour un solde de 212'700 francs ;
- les subventions aux aides sociales pour la Suisse et l'étranger représentent un coût de deux fois 20'000 francs ;



- un investissement total de 650'000 francs (400'000 + 250'000) amorti sur 30 ans est prévu pour les divers travaux routiers, pour une charge annuelle de 21'668 francs ;

- devant l'incertitude quant à l'effet de la suppression de la levée des ordures, le même montant que l'année précédente a été budgété pour ce poste de coût, soit 250'000 francs.

**M. BUBLOZ** indique que la commission propose d'approuver à l'unanimité le budget présenté par l'Exécutif. Il précise n'avoir pas évoqué le centime additionnel car il est maintenu tel que précédemment.

- D 12-2024 P : indemnités allouées en 2025 aux membres de l'exécutif

Il s'agit de voter une proposition de fixer les indemnités allouées aux membres de l'Exécutif à un total de 129'000 francs repartis en deux parts : un solde de 49'000 francs pour la fin de la législature en cours et 80'000 francs pour la prochaine législature. Les membres du Conseil votent à l'unanimité pour l'entrée en matière sur la délibération. Les membres du Conseil acceptent la délibération à l'unanimité.

- D 13-2024 P : budget de fonctionnement annuel, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter pour l'exercice 2025

Les membres du Conseil acceptent l'entrée en matière à l'unanimité. Ils acceptent la délibération à l'unanimité également.

- D 14-2024 P : crédit d'engagement de CHF 52'700.- destiné au versement de la contribution annuelle 2025 au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Les membres du Conseil acceptent l'entrée en matière à l'unanimité. Ils acceptent la délibération à l'unanimité également.

- D 15-2024 P : ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de Fr. 400'000.- pour un amortissement complémentaire

Les membres du Conseil acceptent l'entrée en matière à l'unanimité.

**Mme DÖRFLIGER** demande s'il s'agit d'un amortissement ou d'un crédit. **M. JEMMELY** répond qu'une rentrée fiscale complémentaire pour 2024 est annoncée par l'administration fiscale. Il s'agit donc d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire avant la fin de l'exercice 2024. Ce montant est budgété, et sera ajusté en fonction du résultat réel, pour permettre par exemple un amortissement pour réduire les charges du prochain exercice. Si le montant budgété est inférieur à la rentrée fiscale réelle, seul ce premier montant consistera en un amortissement complémentaire. Ce procédé permet de diminuer les charges de la Commune suite aux importants investissements effectués.

Les membres du Conseil acceptent la délibération à l'unanimité.



## **5. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition**

### **5.1 Attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 7 millions de francs à la Ville de Genève destinée à la rénovation complète du centre funéraire de Saint-Georges**

**M. HUTIN** précise que les membres du Conseil ont reçu les documents relatifs à la délibération.

Les membres du Conseil acceptent l'entrée en matière à l'unanimité. Ils acceptent la délibération par 6 votes pour et 4 abstentions.

## **6. Propositions de motions et de résolutions**

Néant.

## **7. Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 1er semestre 2025 (proposition : 04.02 ; 25.03 ; lundi 12.05 ; 02.06 : séance d'installation)**

**M. HUTIN** souligne l'horaire inhabituel de la séance du 12 mai 2025 : un lundi, à 18h30.  
**M. GANGLOFF** précise que cette séance est dédiée au bouclage des comptes.

**M. GANGLOFF** indique que la séance du 2 juin est une date imposée par le Conseil d'Etat.  
**M. HUTIN** précise qu'il s'agit de la séance d'installation, qu'il ne faut pas manquer.

## **8. Communications des commissions**

### **8.1 Commission sociale, scolaire et civisme**

**Mme CERUTTI** remercie ceux qui ont participé à la Fenêtre de l'Avent de la mairie, qui s'est parfaitement déroulée.

## **9. Communication des dates des prochaines séances des commissions**

- Commission des finances : à fixer
- Commission aménagement et travaux : en février, à fixer
- Commission sociale, scolaire et civisme : 15 janvier à 20h00
- Commission environnement : 22 janvier à 20h00
- Commission économie et agriculture : à fixer
- Commission ad hoc terrains Portier : à fixer
- Commission ad hoc Sablière du Cannelet SA : en suspens

## **10. Questions et divers**



**M. GOY** remercie le Conseil d'avoir intégré une somme au budget 2025 pour la Nuit des Big Band Jazz. Il indique que quatre communes de la Champagne participeront au financement et que plus de détails suivront.

Il incite par ailleurs les membres du conseil à participer à la course du Coteau en avril 2025, précisant qu'il faut être trois pour faire une équipe, et qu'il participe volontiers.

**M. JEMMELY** remercie la commission des finances, son président et le Conseil municipal pour le vote du budget, ainsi que le secrétaire général pour son élaboration. Il souligne la bonne entente avec la commission des finances. Il rappelle aussi le cassage de la Marmite en fin de ce conseil.

**M. GARDI** indique qu'une conduite d'eau allant de la route de Grenand vers le cercle des jeunes s'est rompue et a créé une grosse inondation dans un champ, et que la conduite a été réparée ce jour même.

**Mme EISLER-GROS** remercie **M. BUBLOZ** pour ses explications sur les comptes. Elle remercie également les quelques participants aux différentes manifestations de la Commune comme le dernier concert, l'arbre des naissances et la Gratiféria.

**Mme CERUTTI** remercie les employés communaux pour la beauté et la sobriété des décorations des sapins.

**M. HUTIN** remercie le Conseil pour son travail, ainsi que la commission des finances et le procès-verbaliste.

**M. GANGLOFF** rappelle que seront bientôt transmises les présences aux commissions et demande aux présidents de les vérifier pour pouvoir établir les décomptes en début d'année prochaine.

**M. ISELI** rappelle le Noël des Aînés le 17 décembre dès 18h00 pour les membres du Conseil, au centre communal. **M. HUTIN** rappelle aussi la célébration de l'Escalade le 14 décembre.

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,  
le président du Conseil clôt la séance à 19h26.**

---

**Un conseiller**

**Le secrétaire**

**Le président du Conseil**